



ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2007



La présente actualisation a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers («AMF») le 03 juin 2008. Elle complète le document de référence 2007 déposé auprès de l'AMF sous le numéro D08-0296 en date du 25 avril 2008.

Conformément à l'article 212-13, le document de référence et son actualisation pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'AMF.

Des exemplaires de la présente actualisation document de référence sont disponibles sans frais auprès de la société SQLI (La Plaine Saint Denis, Immeuble Le Pressensé - 268, avenue du Président Wilson - 93210 La Plaine-Saint-Denis) ainsi que sur le site Internet de la société SQLI (www.sqli.com) et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org)

SOMMAIRE

1	PERSONNE RESPONSABLE.....	3
1.1	Responsable du document de reference	3
1.2	Attestation de la personne responsable.....	3
2	ORGANES D'ADMINISTRATION DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	4
2.1	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de SQLI, au cours des 5 derniers exercices.....	4
2.2	Condamnation pour fraude, procédures de liquidation, sanctions à l'égard des membres des organes d'administration.....	7
3	conventions reglementees.....	8
4	REMUNERATION ET AVANTAGES	9
4.1	Rémunération totale et avantages de toutes natures versés par SQLI et les sociétés contrôlées au cours de l'exercice 2007 :	9
4.2	Rémunération totale et avantages de toutes natures versés par SQLI et les sociétés contrôlées au cours de l'exercice 2006 :	12
5	TAUX D'EMPLOI.....	14
5.1	Définition	14
5.2	Valeur du taux d'emploi.....	14
6	EVENEMENTS RECENTS	15
6.1	Communiqué du 14 mai 2008 relatif à la publication du Chiffre d'affaires du T1 2008	15
6.2	Complément au communiqué du 14 mai 2008 relatif à la publication du Chiffre d'affaires du T1 2008	16



1 PERSONNE RESPONSABLE

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur **Yahya EL MIR**
Président du Directoire de la société SQLI SA.

1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation. »

La Plaine Saint-Denis, le 03 juin 2008
Yahya EL MIR
Président du Directoire de la société SQLI SA.

2 ORGANES D'ADMINISTRATION DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Les informations ci-dessous complètent le chapitre 14.1 « Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs » page 46 du document de référence 2007.

2.1 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX DE SQLI, AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES.

Membres du Conseil de surveillance :

Nom des mandataires sociaux	Mandat ou fonction exercés au cours des 5 derniers exercices	Société dans laquelle le mandat ou la fonction est exercé	Mandat ou fonction toujours en cours
M. Jean Rouveyrol	Président du Conseil de Surveillance	SQLI ADEUZA	Oui Non
	Contrat de travail (chargé de mission sur le thème du développement durable)	SQLI	Oui
	Contrat de travail (responsable des relations investisseurs et de la communication financière)	SQLI	Non
	Président Directeur Général	Abcial SQLI Suisse	Non Non
	Administrateur	Sudisim	Non
	Président	TechMetrix US	Non
	Gérant	Cari	Non
M. Roland Fitoussi	Vice-Président du Conseil de Surveillance	SQLI	Oui
	Président du Conseil de Surveillance	Solving International	Oui
	Président	Solving International North America	Oui
	Gérant	Immobilière Fenelon	Oui
		Sté civile Albine 49	Oui
		HIP Fenelon	Oui
Administrateur	Bohlin & Strömberg	Oui	
	Solving Iberica	Oui	
	Solving Spa Alcor Développement	Oui Non	
M. Hervé David de Beublain	Représentant permanent de FD5, au Conseil de Surveillance	SQLI	Oui
	Directeur Général	Aurel Nextstage	Oui
	Administrateur	Zoomarket	Oui
	Président du conseil d'administration et Directeur Général	FDL Participations	Non
	Membre du conseil de surveillance	Legris Industries	Oui
	Président du Directoire	FD 5	Oui

	Représentant permanent de FD5	FDA Finance Mistergooddeal FDI Investissements Newsweb Newsposts	Non Non Non Non Non
	Représentant permanent de Aurel Nexstage	Alyotech Nessink Gruau Augier Passy	Non Non Non Non
	Directeur Général	Aurel Nexstage	Non
	Président	FDV FDC Holding	Oui Oui
	Gérant associé	SCI White Cosmo SCI Half White	Oui Oui
	Associé non gérant	SCI Loussia	Oui
	Membre du Conseil de Surveillance	SEV	Oui
	Président du Conseil d'administration	CRP La Polyclinique des Portes du Jura	Oui Non
	Membre du Comité stratégique	FREGATE	Oui
Dominique Chambas	Administrateur	Yatoo Partoo Semac	Oui Non
	Gérant	SCI Olympe Synergie Consulting	Oui Oui
	Membre du conseil de surveillance	SQLI	Oui
	Président Directeur Général	Sodimap	Non
	Vice président du Conseil de Surveillance	Aldata	Non
Bernard Jacon	Gérant associé	LVCT	Oui
	Gérant non associé	Enfants le Vesinet	Oui
	Administrateur	Exclamation Europe Xcalia	Oui Non
	Membre conseil de surveillance	SQLI	Oui
Marc Bucaille	Administrateur	Integrated Network Solutions	Oui
	Co-Gérant	3 B C.C.A.C	Oui Oui
	Gérant	Noque City	Oui
	Membre du conseil de surveillance	SQLI	Oui
Patrick Lacarrière	Gérant	SCI Monlade	Oui
	Membre du conseil de surveillance	SQLI	Oui
	Président Directeur Général	Sysdéo	Non

Membres du Directoire :

Nom des mandataires sociaux	Mandat ou fonction exercés au cours des 5 derniers exercices	Société dans laquelle le mandat ou la fonction est exercé	Mandat ou fonction toujours en cours
Yahya El Mir	Président du Directoire	SQLI	Oui
	Gérant	Lnet MULTIMEDIA	Oui
		Profil	Non
		SQLI SL	Non
		Iroko.net (TUP au 01/10/07)	Oui
		LNET Maroc (fusionnée avec SQLI Maroc)	Oui
	ALCYONIX France	Oui	
	Président	Sudisim	Oui
Clear Value France SAS		Oui	
Clear Value SAS		Oui	
Président du Conseil d'administration et Directeur Général	Appia Consulting SAS	Oui	
	SQLI Suisse	Oui	
Président Directeur général	ICONEWEB	Oui	
	Président du Conseil d'administration et Directeur Général	SYSDEO (TUP au 31/10/07)	Oui
		URBANYS	Oui
	Président Directeur général	SQLI MAROC SA	Oui
Directeur Général	ABCIAL	Non	
Président du Conseil d'administration	ASTON (TUP au 31/10/07)	Oui	
	SQLI Suisse SA	Non	
Administrateur	EOZEN SA	Oui	
	Clear Vision International	Oui	
Bruno Leysene	Administrateur	ABCIAL	Non
		SYSDEO(TUP au 31/10/07)	Oui
	URBANYS	Oui	
	Représentant SQLI (Administrateur)	SUDISIM	Oui
	Directeur Général	PROCEA(TUP au 31/10/07)	Oui
ASTON		Non	
Président du conseil de surveillance	Clear Value SA	Non	
Nicolas Rebours	Membre du Directoire	SQLI SA	Oui
	Contrat de travail (Directeur administratif et financier)	SQLI SA	Oui
	Président	Abcial	Oui
	Directeur Général	Abcial	Non
	Administrateur	SQLI MAROC SA	Oui
		URBANYS	Oui
		ASTON	Non
		SYSDEO	Non
		Clear Vision International	Oui
Trésorier et secrétaire	EOZEN SA	Oui	
	Eozen Belgium	Oui	
Trésorier et secrétaire	TechMetric US (Liquidation en cours d'exercice)	Oui	
Président du conseil de surveillance	PROCEA(TUP au 31/10/07)	Oui	
Vice Président du Conseil de Surveillance	CLEAR VALUE SAS (Démission Transformation en SAS en cours d'exercice)	Oui	
Gérant et représentant de la société SQLI	GEIE Xype SQLI	Oui	

2.2 CONDAMNATION POUR FRAUDE, PROCEDURES DE LIQUIDATION, SANCTIONS A L'EGARD DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

A la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a fait l'objet :

- d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, en tant que dirigeant ou mandataire social, au cours des cinq dernières années au moins ;
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années au moins.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.



3 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les informations ci-dessous complètent le chapitre 19 « OPERATIONS AVEC DES APPARENTES » page 64 du document de référence 2007.

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue depuis le 31/12/2007.

4 REMUNERATION ET AVANTAGES

Les informations ci-dessous complètent le chapitre 15 « REMUNERATION ET AVANTAGES » page 47 du document de référence 2007.

4.1 REMUNERATION TOTALE ET AVANTAGES DE TOUTES NATURES VERSES PAR SQLI ET LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2007 :

Le tableau ci-dessous rend compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93.

Ce tableau indique également le montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce. SQLI n'étant pas contrôlée par une autre société, il n'y a pas lieu de mentionner les sommes versées par la société qui contrôle SQLI, au sens du même article.

Tableau des rémunérations et avantages de toutes natures des mandataires sociaux :

Nom des mandataires sociaux	Mandats ou fonctions	Montant de la rémunération totale versée par SQLI	Montant total des avantages de toute nature versés par SQLI	Montant de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés par des sociétés contrôlées par SQLI
Membres du Conseil de surveillance				
Jean Rouveyrol	Président du Conseil de surveillance	0	0	0
	Salaire de chargé de mission sur le thème du développement durable	9.932	1.052	0
Roland Fitoussis	Vice-Président du Conseil de surveillance	4.000*		0
FD5	Membre du Conseil de surveillance	6.000*		0
Dominique Chambas	Membre du Conseil de surveillance	4.000*		0
Bernard Jacon	Membre du Conseil de surveillance	6.000*		0
Marc Bucaille	Membre du Conseil de surveillance	4.000*		0
Patrick Lacarrière	Membre du Conseil de surveillance	4.000*		0
* : jetons de présence				
Membres du Directoire				
Yahya El Mir	Président du Directoire	216.662	28.728	0
Bruno Leyssene	Membre du Directoire	174.663	12.991	0
Nicolas Rebours	Membre du Directoire	0	10.791	0
	Contrat de travail Directeur Administratif et Financier	174.989	2.066	0



Eléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis :

Eléments fixes :

Les rémunérations annuelles fixes versées aux membres du directoire sur l'exercice 2007 s'établissent comme suit :

- Yahya El Mir : 146.662€
- Bruno Leyssene : 124.663 €
- Nicolas Rebours : 124.989 €

Eléments variables :

Les rémunérations des membres du directoire comprennent les montants variables suivants versés selon atteinte des objectifs 2006 :

- Yahya El Mir : 70.000€
- Bruno Leyssene : 50.000€
- Nicolas Rebours : 50.000€

Les montants ci-dessus avaient été déterminés selon des critères de résultat opérationnel.

Attribution d'actions gratuites (Directoire du 15 juin 2007) :

Faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2006 et conformément aux décisions du Conseil de surveillance réuni le 29 mars 2007, et après s'être assurés que, conformément à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, les bénéficiaires de l'attribution ne détiennent pas plus de 10% du capital social de la Société au jour de l'attribution gratuite ou du fait de l'attribution gratuite, les membres du Directoire ont décidé, à l'unanimité, d'attribuer gratuitement 236.111 actions de la Société aux membres du Directoire selon la répartition suivante :

- Yahya El Mir : 141.667 actions ;
- Bruno Leyssene : 47.222 actions ;
- Nicolas Rebours : 47.222 actions.

Conditions et critères d'attribution :

(b) Période d'acquisition :

L'attribution gratuite des actions aux bénéficiaires ne deviendra définitive qu'à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la date de leur attribution, soit le 15 juin 2009 à minuit, sous réserve de répondre, à cette date, aux conditions cumulatives suivantes :

- Etre titulaire d'un mandat social ou d'un contrat de travail en vigueur au sein de la Société et/ou des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, sauf s'il a été mis fin à un tel mandat social ou un tel contrat de travail par la retraite ou l'invalidité ;
- Pour 1/3 des actions gratuites attribuées à chacun : atteinte d'une Marge Opérationnelle Courante 2007 supérieure ou égale à 8% ;
- Pour 1/3 des actions gratuites attribuées à chacun : atteinte d'une Marge Opérationnelle Courante 2008 supérieure ou égale à 10%.
- Le dernier tiers d'actions gratuites n'est soumis à aucune autre condition que la condition de présence.

Conformément à la délégation de l'assemblée générale mixte du 16 juin 2006, le Conseil de surveillance pourra modifier les conditions et critères d'attributions des actions pour les adapter au périmètre et à l'environnement du groupe SQLI en cas de modifications substantielles résultant d'opérations exceptionnelles.



(c) Période de conservation :

Les actions resteront indisponibles à la vente pendant une période complémentaire de conservation de deux ans à compter de leur attribution définitive soit jusqu'au 15 juin 2011 à minuit, période durant laquelle les bénéficiaires auront l'obligation de conserver leurs actions, sauf invalidité.

En cas de décès du bénéficiaire, que le décès intervienne en période d'acquisition ou de conservation, il est admis que ses héritiers ne sont plus tenus au respect du délai de conservation, en sorte que les actions deviennent librement cessibles.

Limites à la libre cessibilité des actions à l'échéance de la période de conservation :

Les actions gratuites ne peuvent, aux termes de l'article L.225-197-1 I alinéa 8 du Code du commerce, être cédées par leurs bénéficiaires, à l'issue de la période de conservation, pendant des périodes jugées sensibles à savoir :

- Dans le délai de dix séances de Bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés ou à défaut les comptes annuels sont rendus publics ;
- Dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de Bourse à celle où cette information est rendue publique.

En application de l'article L.225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce, le Conseil de surveillance a en outre décidé, lors de sa séance du 29 mars 2007, que chaque membre du Directoire sera tenu de conserver 5% des actions qui lui sont attribuées gratuitement au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Valorisation de l'avantage :

La juste valeur de cet avantage est estimée à 40,8 milliers d'euros sur l'exercice 2007, l'avantage étant lissé sur la période d'acquisition, soit

- Yahya El Mir : 22.499€;
- Bruno Leyssene : 7.484€
- Nicolas Rebours : 10.791€

La société SQLI a versé en 2007 à la société LVCT dont Monsieur Bernard Jacon est le gérant une somme TTC de 239.391,36 Euros en application de la convention d'apporteur d'affaires préalablement approuvée par le conseil de surveillance.

Engagements de toutes natures, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci :

Le conseil de surveillance a décidé en septembre 2002 de consentir à Messieurs El Mir et Leyssene un engagement de versement d'une indemnité de 75.000€ en cas de révocation de leur mandat de membre du Directoire.

Le Conseil de surveillance du 27 mars 2008 a pris acte de la mise en conformité nécessaire de cette disposition avec la loi n°2007-1233 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat du 21 août 2007 (dite loi « TEPA »). Cette mise en conformité interviendra avant fin février 2009.

4.2 REMUNERATION TOTALE ET AVANTAGES DE TOUTES NATURES VERSES PAR SQLI ET LES SOCIETES CONTROLEES AU COURS DE L'EXERCICE 2006 :

Le tableau ci-dessous rend compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93.

Ce tableau indique également le montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce. SQLI n'étant pas contrôlée par une autre société, il n'y a pas lieu de mentionner les sommes versées par la société qui contrôle SQLI, au sens du même article.

Tableau des rémunérations des mandataires sociaux :

Nom des mandataires sociaux	Mandats ou fonctions	Montant de la rémunération totale versée par SQLI	Montant total des avantages de toute nature versés par SQLI	Montant de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés par des sociétés contrôlées par SQLI
Membres du Conseil de surveillance				
Jean Rouveyrol	Président du Conseil de surveillance	0	0	0
	Salaire de chargé de mission sur le thème du développement durable	10.944	1.312	0
Roland Fitoussis	Vice-Président du Conseil de surveillance	5.000		0
FD5	Membre du Conseil de surveillance	5.000		0
Dominique Chambas	Membre du Conseil de surveillance	4.000		0
Bernard Jacon	Membre du Conseil de surveillance	7.000		0
Marc Bucaille	Membre du Conseil de surveillance	4.000		0
Patrick Lacarrière	Membre du Conseil de surveillance			0
Membres du Directoire				
Yahya El Mir	Président du Directoire	151.500	7.270,2	0
Bruno Leyssene	Membre du Directoire	128.775	6.735	0
Nicolas Rebours	Membre du Directoire			
	Contrat de travail Directeur Administratif et Financier	128.775	3.002	0

b) *Eléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis :*

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux en 2006 présentées au a ci-dessus ne comprennent aucun élément variable.

Les membres du Directoire bénéficient d'une rémunération variable au titre de l'exercice 2006 à verser en 2007 selon les modalités suivantes fixées par le Conseil de Surveillance du 28 mars 2006 :

Résultat opérationnel	Inférieur à 2487k€	Compris entre 2487K€ et 4145K€	Compris entre 4145K€ à 4821K€	Supérieur à 4.821K€
Yahya El Mir	0	59 912€	87 518€	120 184€
Bruno Leyssene	0	42 438€	61 992€	85 131€
Nicolas Rebours	0	42 438€	61 992€	85 131€

Le résultat opérationnel 2006 ayant atteint 5.649K€, les rémunérations variables de la dernière tranche auraient pu donner lieu à versement en 2007. Toutefois, le Directoire réuni le 29 mars 2007 a souhaité maintenir une cohérence globale des rémunérations au sein de l'entreprise, et a proposé au Conseil de Surveillance du même jour, qui l'a accepté, de limiter le montant de ces rémunérations variables aux montants suivants qui donneront lieu à versement en 2007 :

Yahya El Mir : 70 000€
 Bruno Leyssene : 50 000€
 Nicolas Rebours : 50 000€

Engagements de toutes natures, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci :

Le conseil de surveillance a décidé en septembre 2002 de consentir à Messieurs El Mir et Leyssene un engagement de versement d'une indemnité de 75.000€ en cas de révocation de leur mandat de membre du Directoire.



5 TAUX D'EMPLOI

5.1 DEFINITION

Ce taux est le rapport :

- du nombre de jours imputés sur des missions facturables ou des projets internes par le personnel productif
- au nombre de jours travaillés payés (hors congés payés, RTT, maladie, maternité) du personnel productif .

5.2 VALEUR DU TAUX D'EMPLOI

Au 31/12/2007 : 85%

Au 31/12/2006 : 87%

La poids relatif de l'activité conseil dans le chiffre d'affaires qui est passé de 15% en 2006 à 35% à fin 2007, du fait des acquisitions réalisées en cours d'exercice, a contribué à la baisse du taux d'emploi.



6 EVENEMENTS RECENTS

Les informations ci-dessous complètent le chapitre 12 «INFORMATION SUR LES TENDANCES » page 43 du document de référence 2007.

6.1 COMMUNIQUE DU 14 MAI 2008 RELATIF A LA PUBLICATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU T1 2008

44 % de croissance dont 16 % organique

(K€)	T1 2007	T1 2008	Variation
CA	27 683	39 998	+ 44 %

Le Groupe SQLI a parfaitement lancé son exercice 2008 en réalisant au premier trimestre une croissance de 44%, dont 15,7% en organique. La croissance organique se situe très nettement au dessus de celle du marché, plaçant le Groupe parmi les acteurs les plus performants dans ce domaine.

SQLI bénéficie de son positionnement de spécialiste en e-business, l'un des marchés les plus porteurs, de son avance concurrentielle dans l'industrialisation des services, et du succès de l'évolution progressive de son modèle vers des prestations de conseil à très forte valeur ajoutée.

A ce titre, l'activité de conseil autour de SAP, développée suite aux acquisitions de Clear Value et Eozen, connaît une croissance très prometteuse. Positionné stratégiquement sur les nouvelles offres SAP, SQLI est parfaitement en phase avec la convergence entre les applications e-business, la Business Intelligence et SAP. Le Groupe vient ainsi de gagner plusieurs contrats dans ce domaine. Le conseil autour de SAP devrait ainsi représenter environ 20 % de l'activité du Groupe fin 2008 avec plus de la moitié réalisée à l'international.

Outre Eozen, les intégrations des sociétés Urbanys et des collaborateurs d'Amphaz se déroulent conformément au calendrier établi avec des performances économiques en phase avec les objectifs. Dans un souci d'efficacité et d'optimisation des synergies, le Groupe a procédé à quelques rationalisations, qui généreront au 1er semestre des coûts ponctuels. Ils seront toutefois compensés sur l'ensemble de l'exercice par les économies directement induites de ces mesures.

Perspectives très solides

Dans un marché de l'emploi tendu, le Groupe continue à bénéficier de son attractivité, liée à la fois à son positionnement sur les technologies les plus modernes et à sa couverture régionale complète. Le Groupe SQLI a ainsi accompagné sa croissance d'un recrutement très actif depuis le début de l'année en France et à l'international avec un effectif de 1 916 collaborateurs au 31 mars contre 1 830 au 31 décembre 2007.

Fort de cette dynamique et ne constatant pas aujourd'hui de ralentissement sur son activité quotidienne, ni sur ses prises de commandes à 3 mois, le Groupe confirme qu'il dépassera significativement son objectif initial de 150 M€ de chiffre d'affaires sur cet exercice tout en visant un résultat opérationnel courant de l'ordre de 15 M€.

Le Groupe continue par ailleurs à étudier des cibles d'acquisition potentielles, prêt à saisir des opportunités notamment dans le monde du conseil à la transformation du SI, un segment très porteur aujourd'hui.

Le Groupe SQLI communiquera son chiffre d'affaires semestriel 2007 le 30 juillet 2008 après bourse.



6.2 COMPLEMENT AU COMMUNIQUE DU 14 MAI 2008 RELATIF A LA PUBLICATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU T1 2008

Les données figurant dans le tableau ci-dessous complètent les informations figurant dans le communiqué du 14 mai 2008 présenté au paragraphe 6.1 ci-dessus. Prises dans leur ensemble, elles font office d'information trimestrielle, conformément à la réglementation AMF.

En million d'euros (non audité) :

Zone géographique	CA T1 2008	%	CA T1 2007	%	Variation
France	32	80%	24,3	88%	+31,7%
Etranger	8	20%	3,3	12%	+142,4%
Total	40	100%	27,6	100%	+44,9%